

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE MUSIQUE FESTIVAL E–TEND'ART 2020

Le concours de Musique du Festival "e-tend'Art" 2020, organisé par l'association Plastik'Art, est ouvert à tous les candidats résidant ou séjournant en RÉGION SUD (PACA), France métropolitaine, quel que soit leur âge, **sous réserve d'acceptation des parents pour toute personne ayant moins de 18 ans.**

La proclamation du palmarès aura lieu lors de la soirée événementielle du Festival, le samedi 8 août 2020, sur la place Marcel Pagnol, Manosque, à 18 h 30.

Le présent concours est ouvert du 1^{er} juillet au 31 juillet 2020 (délai de rigueur).

Comment participer :

- Le concours est ouvert à tous les genres musicaux (rock, pop, chanson, variété, musique électronique, hip hop, ragga, reggae, soul, world...).
- L'inscription au concours est gratuite.
- Les candidats doivent être âgés de minimum 14 ans (avec autorisation parentale) au 1^{er} juillet 2020.
- Le groupe ou l'artiste doit être en autoproduction. Les participants au concours ne peuvent être liés à un éditeur au moment de leur inscription.
- Le groupe ou l'artiste inscrit sera susceptible de se présenter sur scène avec la même formation musicale lors de la soirée événementielle du Festival.

L'inscription peut se faire :

Toutes les inscriptions par voie électronique se font en ligne sur le site www.festival-etendart.fr ou en envoyant vos fichiers numériques à l'adresse suivante : contact@festival-etendart.fr (en précisant comme objet : Concours Musique 2020)

Obligations :

- Un à trois titres dont au moins deux compositions originales (paroles et musique). Une reprise est admise s'il s'agit d'un arrangement original ; durée maximum par morceau : 5 minutes.

Nous nous réservons le droit de soumettre au vote du public un titre, deux titres ou l'ensemble de vos titres.

- Une biographie du groupe ou de l'artiste ;
- Une photo et/ou Logo du groupe ou de l'artiste ;
- Vivement souhaité : les textes des chansons dactylographiés.
- Préciser dans votre mail l'acceptation et validation des conditions générales et règlement du concours par la phrase « **je soussigné (NOM PRÉNOM du responsable légal) accepte et valide les conditions générales et règlement du concours Etend'Art 2020** ».

- Respect de la loi AVIA
- Chaque personne s'engage à n'exercer aucune violence physique, sexuelle ou verbale à l'égard d'une autre personne ou être vivant, aucun propos raciste, xénophobe, homophobe, antisémite ne sera accepté.

Critères de sélection :

- Qualité de l'écriture et de la performance
- Originalité
- Respect du règlement

Jury :

Le jury sera composé de personnalités qualifiées de la culture et de l'univers musical. Sa décision est souveraine et sans appel. Elle sera prise à la majorité des voix.

Prix :

Selon l'âge des participants, plusieurs prix pourront être décernés :

- Prix adulte
- Prix des lycéens
- Prix des collégiens

Les lauréats devront impérativement être présents ou se faire représenter lors de la remise des prix. Dans le cas contraire, les prix ne seront pas attribués. L'annonce du palmarès et la remise des prix auront lieu le samedi 8 août sur la place Marcel Pagnol à Manosque à 18 h 30 lors du vernissage de l'évènement.

Conditions supplémentaires :

- L'organisateur, seul responsable de la régie de scène et de l'organisation générale, délèguera un responsable technique qui veillera au bon déroulement des montages/démontages et au respect des horaires.
- Ces décisions s'imposent à tous et ne sont pas susceptibles de recours. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non réalisation d'un prix octroyé à un des lauréats.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.
- En cas de litige, seul le texte du présent règlement sera pris en considération.